

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 591

présenté par  
M. El Guerrab

-----

### ARTICLE 26 BIS A

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« et »

les mots :

« , gérer ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les plates-formes d'émission et d'échanges d'actifs numériques peuvent être amenées à gérer uniquement lesdits actifs numériques, sans les détenir, ni les stocker.

Afin de poursuivre l'ambition du texte d'intégrer l'ensemble des prestataires sur actifs numériques dans le champ d'une meilleure régulation, il est donc proposé d'amender l'alinéa 8 afin d'y intégrer la notion de « gestion ».